|  |
| --- |
| **PLAN DE PRÉVENTION ET D’INTERVENTION EN MATIÈRE D’INTIMIDATION****2023-2024** |
| ÉCOLE : École élémentaire Félix-LeclercDATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023 | EN DATE DU : 2022-11-17DATE DE RÉVISION : Novembre 2023 |

|  |
| --- |
| Membres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’école |
| Nom de l’élève :  |
| Nom de la direction de l’école : Barbosa Ana |
| Membre du personnel enseignant : Paula Histache, Rola Beydoun |
| Membre du personnel non-enseignant : Hélène Verdo |
| Nom du parent, tuteur ou tutrice :  |
| Nom du conseiller pédagogique de l’équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud |
| Nom du membre de l’équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : |
| 1. Énoncés de politiques :

L’intimidation :* l’intimidation est préjudiciable au bien-être et à l’apprentissage des élèves
* l’intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
* l’intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n’est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d’une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l’intimidation :Selon la [Loi sur l’éducation](https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-144#foot-10), « intimidation » s’entend d’un comportement agressif et généralement répété d’un élève envers une autre personne qui, à la fois, 1. a pour but, ou dont l’élève devrait savoir qu’il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel, (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l’école, b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l’élève et l’autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l’âge, l’intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l’origine ethnique, l’orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l’identité sexuelle, l’expression de l’identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l’application de la définition d’« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres. CyberintimidationOn entend en outre par intimidation, pour l’intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par : a) la création d’une page Web ou d’un blogue dans lequel le créateur usurpe l’identité d’une autre personne;b) le fait de faire passer une autre personne comme l’auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet; c) la communication électronique d’éléments d’information à plus d’une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès. |

|  |
| --- |
| Stratégies en matière d’éducation, de sensibilisation et de communication |
| *Cette section cible les interventions qui visent à accroître l’éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l’ensemble de la collectivité afin qu’ils contribuent à la lutte contre l’intimidation et l’adoption des comportements appropriés par les élèves.*  |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2024, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l’épanouissement des élèves.  |
| Priorité 1 de l’école : Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l’intervention de l’intimidation à toute la communauté scolaire. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l’intervention de l’intimidation aux élèves de l’école :* Présentation aux élèves de l’école pour expliquer la politique de l’école en matière d’intimidation en mode présentation virtuelle :
* Expliquer l’intimidation
* Expliquer la différence entre l’intimidation et un conflit/chicane
* Expliquer les formes d’intimidation, mettre l’emphase sur la cyberintimidation ainsi que l’intimidation verbale et sociale.
* Expliquer le rôle des élèves dans des situations d’intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité.
* Expliquer que faire si l’élève voit ou vit des situations d’intimidation
* Expliquer comment signaler les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance. (Expliquer la fiche de signalisation ou le Forms lien internet pour signaler les cas d’intimidation ou de violence)
* Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves.
* Expliquer les initiatives de l’école pour prévenir l’intimidation à l’école cette année.

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l’intervention de l’intimidation aux membres du personnel de l’école :* Rencontre de planification et de révision du PPIMI avec le comité de l’école sécuritaire et bienveillante de l’école
* Présentation du plan de prévention à l’ensemble du personnel de l’école à une rencontre du personnel et/ou revoir le PPIMI avec l’ensemble du personnel à la journée pédagogique du mois de novembre
* Déposer le PPIMI dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l’école
* Afficher le PPIMI dans le site web de l’école

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l’intervention de l’intimidation aux parents/tuteurs :* Présentation du plan de prévention à la rencontre du comité de parents.
* Affichage du plan de prévention à l’intimidation sur le site web de l’école.
* Fournir des ressources disponibles aux parents sur l’intimidation :
* [Les ressources sont disponibles dans la section sur les responsabilités des parents tuteurs et tutrices.](#Pourserenseigner)
 | * Visionnement du PowerPoint sur la prévention de l’intimidation comme rappel.

Rencontre de planificationPrésentation/rencontre du personnelPrésentation du PPIMI au comité de parentsAffichage du PPIMI sur le site web de l’écoleCommunication hebdomadaire aux parents | DirectionMembres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’écoleDirection DirectionDirectionDirectionDirection | 14 janvier 2024 07 novembre 202324 novembre 202324 novembre 202312 décembre 202327 novembre 202312 décembre 2023 |
| Priorité 2 : D’ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l’échelle de l’école par les cercles de communication. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| * Accompagner le personnel pour construire les bases d’une approche proactive des pratiques réparatrices par l’emploi :
* de cercles de communication en salle de classe
* de cercles relationnels en salle de classe.
* de cercles de check-in/check-out en salle de classe.
 | Les enseignants sont outillés pour mener confortablement des cercles.Les élèves vivent :2 cercles de communication par mois1 cercle relationnel par semaine1 cercle de check-in-check-out par semaine | Conseillère des écoles sécuritaires et bienveillantesEnseignant titulaire Enseignant titulaireEnseignant titulaire + Enseignant spécialiste | Novembre/DécembreMensuel2 fois par mois minimum1 fois par semaine2 fois par semaine |
| * Formation des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin par la pratique de mises en situation fictive.
 | Modélisation du chemin de la paix en salle de classe | Enseignants titulaires avec appui de la conseillère pédagogique. | Janvier 2023 |
| * Initier les élèves à l’utilisation des conférences réparatrices pour réparer le tort qui a été fait suite à un conflit.
	+ Leur présenter des gestes réparateurs.
 | Les questions réparatrices sont connues par tout le personnel et les élèves | Personnel de l’école avec appui de la conseillère pédagogique | Décembre/Janvier |

|  |
| --- |
| Stratégies de prévention en matière d’intimidation |
| *Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l’intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.*  |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves. |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2022, chaque classe s’engagera dans des activités de prévention de l’intimidation. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Présentation des ressources ou des programmes visant la prévention de l’intimidation aux membres du personnel.Présentation de la ressource Enfants Avertis. | * Visionnement de la capsule Enfants Avertis lors de la rencontre du personnel

  | Direction | Septembre |
| Téléchargement des activités numériques de la trousse Enfants Avertis | Création de compte gratuit avec le courriel du Conseil  | Éducatrice spécialisée | Novembre |
| Enseignement des leçons – Enfants Avertis | Une leçon par semaine | Enseignants titulaires | Janvier-Février |
| Développer les compétences pour les relations sainesLe développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l’apprentissage socio émotionnel (ASÉ).* Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio émotionnelles, de la résolution de conflits, de l’empathie, de l’entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l’enseignement :
* Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l’intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
* Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l’empathie, de l’entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l’intimidation;
* Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d’intimidation en salle de classe;
* Création d’un coin calme en salle de classe ou dans l’école afin de favoriser l’autorégulation;
* Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l’autorégulation;
* Enseigner, modéliser et encourager l’emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
* Enseigner, modéliser et encourager l’emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
* Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
* Enseigner, modéliser et encourager l’emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d’école;
* Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
* Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
* Faire l’achat de jeux relationnels;
* Faire l’achat de ressources et de livres.

Participer à des initiatives portant sur :* L’équité et l’inclusion :
* Participation aux journées thématiques du Conseil.
* Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté LGBTQ2+ dans la planification de l’enseignement :
* Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l’école portant sur l’équité et l’inclusion;
* Participation à la journée ViaRose du Conseil.
* Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives des Premières Nations dans la planification de l’enseignement :
* Lecture des traités à chaque lundi à la radio scolaire le matin;
* Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
* Prendre connaissance du Guide à l’intention des enseignantes et des enseignants : L’intégration des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) dans l’enseignement situé dans le EAV;
* Intégrer des livres des Premières Nations, métis et inuits au curriculum enseigner en salle de classe. Voir listes possibles sur le Teams : Je fais ma part;
* Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel des Perspectives autochtones, Environnement et Construction identitaire (PEC);
* Participer aux activités pour souligner le mois de l’histoire des peuples autochtones et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
* Former un membre du personnel comme conseiller culturel pour les questions des Premières Nations, Métis et Inuit dans l’école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d’échange avec les CP et partenaires autochtones);
* Faire un rappel pour l’auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l’inscription initiale ou à tout autre moment pendant l’année.
* Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l’enseignement :
* Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible à la culture;
* Encourager la réflexion, les questions;
* Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l’enseignement qui intègre les connaissances de l’élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l’enseignement et les expériences d’apprentissage en classe;
* Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leur compétence culturelle et guider les élèves dans le développement d’une sensibilité culturelle;
* Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
* Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves;
* Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
* Planification de l’intégration des référents culturels dans l’enseignement;
* Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d’apprentissage reflète et soient accessibles à l’ensemble des apprenants;
* Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
* Exploitez une variété de ressources en littératie, en arts, etc. qui incorporent les cultures des élèves;
* Faire la promotion d’un leadership culturel partagé;
* Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle).
* Engagement et leadership des élèves :
* Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :
* Assurer la mise en œuvre du conseil d’élève;
* Participation à l'initiative *La voix des élèves;*
* Participation à la journée : Invitons nos jeunes au travail (élèves de 9e année);
* Participation aux activités animées par l’équipe de l’animation culturelle.
* Organiser des journées décloisonnées au niveau de l’école pour des occasions comme :
* Halloween;
* Fêtes;
* Saint-Valentin;
* Carnaval;
* Semaine de l’éducation;
* Semaine de la francophonie;
* Fête champêtre.
* Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d’alliance d’écoles :
* Club de soccer;
* Club de la réussite;
* Club robotique;
* Brigadier scolaire;
* Club de la santé;
* Comité école saine;
* Comité éco-école;
* Comité social;
* Club de lecture;
* Club de maths.
 |
| Priorité 2 de l’école : L’école s’engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l’intimidation du 21 au 24 novembre 2022. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Participation aux activités de la semaine de la prévention de l’intimidation du 21 au 24 novembre 2022 | Tous les élèves vivent une ou plusieurs activités de la semaine.  | Enseignants titulaires | 21 au 24 novembre 2023 |
| Artmonie |  |  |  |
| Utilisation des pratiques réparatrices de façon proactive dans les salles de classe pour développer et maintenir des relations positives | Cercles proactifs faits de façon continue | Personnel enseignant | Tout au long de l’année |

|  |
| --- |
| Stratégies d’intervention et de soutien en matière d’intimidation |
| *L’intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l’intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l’intervention, affirmer clairement que l’intimidation est un comportement inacceptable. L’intervention doit viser l’enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l’empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n’empruntent pas la voie de l’intimidation et se comportent en citoyen responsable. L’annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.* |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l’intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves. |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2023, tous les membres du personnel de l’école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui on subit des actes d’intimidation, pour les témoins des actes d’intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d’intimidation. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.* Soutien aux élèves qui ont subi des actes d’intimidation :
* Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève;
* Offrir des sessions d’éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;
* Faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;
* Offrir l’aide ou l’intervention des travailleurs sociaux disponibles;
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices;
* Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d’intimidation;
* Créer un environnement sécuritaire pour l’élève;
* Créer un plan de sécurité de l’élève;
* Appel à la police.
* Référer l’élève vers des organismes comme :
* [Jeunesse, j’écoute](https://jeunessejecoute.ca/);
* [Tel-jeunes](https://www.teljeunes.com/accueil);
* [LGBTQ Youth LINE](https://www.youthline.ca/);
* [Black Youth Helpline](https://blackyouth.ca/contact-us/);
* [+*FORT*](https://centreaxel.com/fr/projects/fort/)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d’intimidation;
* [Ligne d’écoute d’espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures)](https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/).
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | Équipe-école | Au besoin |
| * Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d’intimidation :
* Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève;
* Offrir l’appui des travailleurs sociaux;
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices;
* Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation;
* Créer un environnement sécuritaire pour les élèves;
* Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire.
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | Équipe-école | Au besoin |
| * Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d’intimidation :
* Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l’élève;
* Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l’éducatrice spécialisée de l’école;
* Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;
* Intervention éducative sur l’intimidation (p. ex. : lire un livre sur l’intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats);
* Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;
* Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;
* Suivre les étapes établies dans la pyramide d’intervention de l’école;
* Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l’élève;
* Intervention des travailleurs sociaux;
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l’élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé;
* Élaborer un plan d’intervention;
* Élaborer [un plan de soutien du comportement](https://www.ontario.ca/fr/document/violence-au-travail-dans-les-conseils-scolaires-un-guide-de-la-loi/annexe-d-plans-de-soutien-du-comportement-et-soutien-des-comportements-positifs) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l’élève);
* Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s’il y a lieu;
* Entreprendre les démarches selon l’évaluation de l’analyse du VTRA, s’il y a lieu;
* Élaborer un Plan de sécurité de l’élève en situation d’urgence, s’il y a lieu;
* Appel à la police.
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | Équipe-école | Au besoin |
|  Priorité 2 de l’école : D’ici juin 2023, les membres du personnel de l’école modélisera les comportements attendus auprès de tous les élèves. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| * Faire la promotion de l’apprentissage de comportements attendus par l’appui au comportement positif :
	+ Faire la promotion du code vie de l’école.
	+ Faire la promotion du code vie de la classe.
	+ Enseigner explicitement les valeurs et les matrices correspondantes
	+ Utilisation des matrices de comportement de façon systémique à l’échelle de l’école.
 | Les élèves et les parents connaissent le code de vie et peuvent y accéder sur le site de l’école Affichage et rappel**Affichage et rappel**Rappels ponctuels sur les attentes | **-**Direction-Enseignants titulaires-**Tout le personnel de l’école**-Toute la communauté scolaire | Septembre (envoi)12 décembre (site web)De septembre à juin**De septembre à juin**Tout au long de l’année  |
| * Établir et adopter le système de renforcement positif à l’échelle de l’école :
	+ Utilisation systémique à l’école d’un système de renforcement positif ciblé par les classes pour renforcer les attentes des matrices comportementales.
 | Les classes ont leurs systèmes de renforcement mis en place. | Le personnel de l’école  | Septembre 2023 à juin 2024 |

|  |
| --- |
| Signalement des actes d’intimidation |
| Les conseils scolaires doivent s’assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d’intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d’intimidation. Les conseils scolaires doivent s’assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d’élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu’il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n’importe quel moment à l’école et à l’occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d’apprentissage virtuels. ([NPP144](https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-144)) |
| Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d’intimidation | **Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l’école)** |
| * Pour dénoncer des actes d’intimidation, l’élève est encouragé à:
1. Aller voir un adulte de confiance.
2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :
* Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l’école ou;
* Le Forms pour le signalement des incidents de l’école.
* Pour signaler des actes d’intimidation, les adultes de l’école doivent:
* Aviser la direction de l’école. Faire rapport à la direction s’il apprend qu’un élève peut s’être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l’école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l’école dès qu’il est raisonnablement possible de le faire;
* Remplir le formulaire : Rapport d’incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
* Consigner les incidents dans le registre des incidents de l’école
* Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d’incident du conseil](https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login) ;
* Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s’appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement :[PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](https://files.ontario.ca/workplace_violence_in_school_boards_roadmap_01_fr.pdf);
* Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l’aide du système de déclaration d’incident en ligne, remplir le formulaire rapport d’incident en lien avec la sécurité dans les écoles ([Directives administratives no 3,32](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_D_administratives/3_32_Securite_dans_les_ecoles_dir_adm.pdf));
* Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l’outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login /](https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login%20/) ;
* Si l’acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d’une ou d’un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l’outil de déclaration d’incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l’incident. ([Directives administratives no 4,32](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Directives_administratives/4_32__Violence_au_travail_dir_adm.pdf)).
* Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :

Les membres du personnel :* Respecter le PPIMI de l’école;
* Veiller à la sécurité des milieux d’apprentissage des élèves;
* Recevoir les confidences des élèves;
* Participer au moyen de dénonciation;
* Intervenir s’il est témoin d’un « comportement d’élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
* Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation;
* Consigner les incidents;
* Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire; ​
* Participer à la formation sur les incidents violents le 24 octobre 2022;
* Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

*Réactions possibles en cas d’intimidation :** Nommer le comportement inapproprié;
* Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
* Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
* Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
* Fournir un soutien aux comportements positifs;
* Faire le signalement à la direction de l’école. Informer la direction dès qu’il est raisonnablement possible de le faire;
* Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation;
* Consigner l’incident;
* Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :* Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l’école ainsi qu’aux autres élèves de l’école;
* Respecter le code de conduite de l’école;
* Participer aux activités liées à la prévention de l’intimidation;
* Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
* Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
* Dénoncer les actes et les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l’école.
* *Réactions possibles en cas d’intimidation :*

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants : * S’éloigner et aller chercher de l’aide plutôt qu’observer;
* Évaluer les risques;
* Demander calmement de cesser le comportement d’intimidation (« laisse donc faire… »);
* Offrir une présence alliée « je ne suis pas d’accord » « tu peux compter sur moi» « je vais aller chercher de l’aide »;
* Signaler les cas d’intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l’école.

Les parents, tuteurs, tutrices :* Se renseigner sur les sujets suivants : L’intimidation, la discipline progressive, les politiques de l’école en matière d’intimidation;
* Consulter le code de conduite de l’école;
* [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d’un processus de discipline progressive.](https://www.ontario.ca/fr/page/creer-des-ecoles-securitaires-et-tolerantes-gerer-les-comportements-inappropries)
* Consulter le bulletin d’information de l’école en matière d’intimidation;
* Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
* Consulter le plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation de l’école (PPIMI);
* Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2023;
* Se porter bénévole lors de la tenue d’activités de prévention contre l’intimidation au sein de l’école;
* Être à l’écoute de son enfant;
* Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
* Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
* Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
* Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
* Dénoncer les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire
* Informer l’école si l’intimidation se poursuit;
* Participer à la recherche de solutions et à l’élaboration d’un plan d’intervention en cas d’intimidation;
* En cas d’incident grave, la directrice ou le directeur d’école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
* L’intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d’incident grave impliquant des élèves;
* En cas d’incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

La direction :* Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
* Élaborer, à l’aide du comité, le plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation;
* Partager le PPIMI avec l’ensemble du personnel;
* Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d’école;
* Partager le PPIMI sur le site Internet de l’école;
* Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
* Suivre le protocole en cas d’intimidation ou la violence en milieu scolaire;
* Faire enquête sur les signalements en cas d’intimidation;
* Suivre toutes les étapes d’interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation;
* Veiller à la sécurité des milieux d’apprentissage des élèves;
* Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s’appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
* Assurer les suivis;
* Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
* Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d’intimidation, pour les témoins des actes d’intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d’intimidation.
 | * Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l’école.
* Le Forms pour le signalement des incidents de l’école :
* [**Lien**](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=a7XtZ6OM-kyF77_xVMfs1OuuJKjBJZ9DvlcZTcwjEd9UQVdFVzhCUkJLQ0k2RUVVRzBPVUE1MDhGOS4u)
* **Code QR :**
* **Partager ce lien sur les Teams des classes pour que les élèves aient accès à une version électronique**
* **Proposer un autre format adapté aux élèves les plus jeunes.**

 |